

ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE MAURIENNE EN ANTICIPATION DU LYON-TURIN ET TRADUCTION DANS UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Compte-rendu synthétique de la REUNION PUBLIQUE
du 9 mai 2017 à Hermillon – 19H30

Débat organisé par le Syndicat du Pays de Maurienne sur le
PADD (Projet d'Aménagement et de Développement
Durables)

1 OBJECTIFS

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du SCoT du Pays de Maurienne a été élaboré de manière très partenariale, après une large concertation via des ateliers prospectifs ouverts à tous. L'écriture du PADD s'est faite en étroite relation avec les élus du bureau SCoT, depuis fin avril 2016.

Le projet présenté ce 9 mai intègre déjà des modifications effectuées suite à la présentation aux Personnes Publiques Associées, aux services de l'Etat, ainsi qu'aux 5 EPCI du territoire.

L'objectif de cette réunion était de permettre un débat ouvert et large avec les habitants et acteurs de la Maurienne sur l'ambition politique fixée par les élus dans ce projet et sur les orientations et objectifs qui le structurent.

2 INTRODUCTION ET PRESENTATION DU PROJET

La réunion était présidée par le Président du Syndicat du Pays de Maurienne, Yves Durbet, Maire de Hermillon et le vice-président Jean-Claude Raffin, Maire de Modane, en charge du SCoT du Pays de Maurienne.

Le débat s'est ouvert sur une présentation synthétique du projet par plusieurs élus du Bureau « SCoT », qui participent à l'élaboration du document.

Une présentation effectuée par le groupement Les Développeurs Associés a repris les points marquants pour chacun des 4 défis qui structurent le projet. (Présentation jointe à ce compte rendu)

3 DEBATS AVEC LES PARTICIPANTS

• Le PADD

- Une représentante du CLD trouve que le PADD n'est pas suffisamment clair sur les priorités et les arbitrages. Elle fait référence à un courrier de l'Etat émettant ce même type d'avis.

Premières réponses apportées :

Les élus du SPM rappellent que le DOO aura pour vocation de préciser les orientations et objectifs annoncés dans le PADD.

Ils rappellent que le SPM a fait le choix d'échanger régulièrement avec les services de l'Etat. L'avis de l'Etat a été émis sur une version provisoire du PADD (décembre 2016). Depuis (en mars 2017), une réunion s'est tenue entre représentants du SPM et de l'Etat, à qui ont été présentées les évolutions apportées. Sans préjuger de leur avis futur, les représentants de l'Etat ont apprécié les évolutions que le SPM a apportées, bien que des ajustements restent à faire. Le PADD est encore susceptible d'évoluer à l'issue de cette réunion de concertation, notamment lors du débat en conseil syndical, puis si nécessaire avant l'arrêt du SCoT.

• **Tourisme.**

- ➔ Pour un membre du CLD, le PADD ne cadre pas suffisamment dans le domaine du tourisme. Elle souligne l'importance selon elle d'optimiser les domaines skiables existants avant d'envisager leur extension. Concernant les hébergements touristiques, elle précise qu'il s'agit de remettre sur le marché les lits froids avant d'en construire de nouveaux. Elle s'interroge sur l'articulation entre les projets d'UTN en cours portés par les communes (projets de Valmeinier, Valloire, Les Karellis...) et l'élaboration du SCoT (portée par le SPM).
- ➔ Une habitante exprime des craintes sur la capacité financière des stations et sur les incidences environnementales de ces projets.
- ➔ Un habitant fait la distinction entre tourisme et loisirs (fréquentation du territoire par des non résidents pour une courte durée).
- ➔ Un élu de Saint-Michel-de-Maurienne interroge sur la possibilité pour la commune de ressortir son projet, abandonné à l'époque, de création de station sur les hauteurs de St Michel de Maurienne avec liaison avec les 3 vallées.
- ➔ Plusieurs maires de communes support de station (Valloire, Montrichier-Albane, Saint-François-Longchamp) répondent à ces remarques et insistent sur l'impact économique des stations (emplois et retombées économiques y compris sur les fonds de vallée). La spécificité des Karellis est rappelée (aucun lit froid). Ces maires rappellent également que des projets raisonnables peuvent être conçus, en tenant compte des contraintes financières, environnementales et climatiques. La liaison entre domaines existants n'est pas neutre pour le devenir de certaines stations, elle peut même être cruciale : la volonté n'est pas de s'étendre de manière excessive mais de répondre aux nouvelles attentes et besoins des clients... La question centrale reste la qualité du développement et de l'hébergement proposé. Il est souligné que le PADD fixe comme objectif de rester sur un tourisme authentique et à taille humaine. Cette proximité avec le client est indispensable pour installer une relation de proximité qui le fidélise.

Premières réponses apportées :

Les élus du SPM indiquent qu'un travail est prévu dans les prochains mois sur les projets d'UTN qui devront figurer au DOO du SCoT, pour s'assurer de leur cohérence globale vis à vis du projet de territoire Maurienne et de son volet touristique en particulier. En attendant, les procédures UTN suivent leur cours jusqu'à l'approbation du SCoT.

Les priorités d'optimisation, de réhabilitation, de maintien de lits chauds et de liaison entre domaines existants sont clairement indiquées dans le PADD. Les extensions ne sont pas exclues mais elles seront forcément limitées ; la création de lits supplémentaires est conditionnée à des objectifs de diversification de l'offre (en taille, qualité, modes de gestion, services...). Les contraintes climatiques ou de ressource en eau sont prises en compte (eau potable, neige artificielle) ; l'évaluation environnementale en cours, tout au long de la démarche d'élaboration du SCoT, intègre ces enjeux.

• Logement des jeunes et des saisonniers, formation

- ➔ Une habitante regrette que les mots « jeunes » et « formation » n'aient pas été entendus compte tenu des objectifs démographiques, du vieillissement, de la baisse des effectifs scolaires, des lycées existants.
- ➔ Le Maire de Valloire souligne en effet le paradoxe entre les difficultés des jeunes pour se loger avec un foncier qui devient très cher en station. Il insiste cependant sur le fait que ces jeunes peuvent rester dans les villages grâce aux emplois touristiques et aux économiques du secteur.

Premières réponses apportées :

Sur la question des jeunes, mobilités, logements, les élus rappellent que c'est une préoccupation centrale pour tous les élus. La finalité du projet est l'attractivité du territoire, l'accueil de nouvelles populations, le maintien des jeunes et des personnes âgées, de manière plurielle : parcours résidentiel, mobilités, emplois, services... Il est vrai que le SCoT devra avoir une traduction spatiale et règlementaire. Certains sujets devront être repris, nourris par d'autres démarches opérationnelles portées sur le territoire par différents types d'acteurs (exemple de la formation).

• Activités économiques

- ➔ Un membre du CLD souligne son intérêt pour une telle démarche de planification spatiale. Il s'interroge sur les activités économiques à promouvoir, compte tenu des fonctions historiques liées au passage en Maurienne et des enjeux d'attractivité de la vallée (notamment quelles activités proposées pour « retenir » les habitants ?)... Il souligne également le risque d'un développement de « consommation de la montagne » avec une mobilité « trop » facilitée et partage ses craintes devant ces évolutions.
- ➔ Dans les villages, de fortes attentes sont exprimées en matière de desserte numérique et d'économie sociale et solidaire. Actuellement la Maurienne connaît de fortes inégalités à l'accès numérique : la « fracture » est encore bien réelle.
- ➔ Le travail à domicile, liée ou non au télétravail, est mentionné également comme une potentialité et une alternative à la mobilité.
- ➔ Un élu s'interroge sur le fait que l'outil Document d' Aménagement Commercial (DAC) n'ait pas été évoqué. Il souligne la nécessité d'un document d'urbanisme commercial sur la vallée pour maîtriser le développement des grandes surfaces commerciales, notamment alimentaires.

Premières réponses apportées :

M. le Président du SPM rappelle qu'un schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Savoie est en cours de déploiement, pour une dizaine d'années. Les zones d'activités sont prioritaires. Les moyens financiers à mobiliser restent très importants pour desservir tout le monde.

Un espace de coworking est en projet sur Saint-Jean-de-Maurienne.

Concernant le DAC, il est précisé qu'il est intégré dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT depuis les dernières évolutions législatives en la matière. Une orientation et des objectifs précis sont destinés à cette maîtrise du développement commercial dans le PADD (Défi 3).

• **Notion de Vallée Métropole Rurale**

→ Un habitant observe que la notion de « Métropole » renvoie habituellement à des fonctions directionnelles et d'une autre échelle.

Premières réponses apportées :

Le concept développé dans ce projet, de « vallée-métropole rurale alpine » est en effet complexe car c'est un concept global qui exige une approche nouvelle, systémique (au même titre que le développement durable). Ce concept se fonde sur la volonté d'affirmer l'interdépendance entre les 5 pôles de vie majeurs et entre fond de vallée-montagne. Sur ce territoire aucun pôle de vie majeur n'a aujourd'hui la taille critique pour être un moteur à l'échelle Maurienne. Par ailleurs, la Maurienne souffre d'un poids démographique réduit et d'une taille qui ne lui permet pas d'être visible à une échelle supérieure. Elle n'atteint pas la taille critique qui lui permettrait de se positionner plus efficacement dans les dynamiques du sillon alpin où les métropoles s'imposent. Le territoire a cependant des spécificités qu'elle souhaite reconnaître et valoriser de manière plurielle. Autrement dit la vallée métropole rurale alpine permet d'affirmer une solidarité à l'échelle Maurienne pour défendre une organisation urbaine originale, qui lui est propre et qui s'appuie sur chacun des pôles de vie majeurs qui la composent. Dans ce concept de « vallée métropole rurale alpine », le projet de PADD renforce et affirme la centralité du pôle de St Jean de Maurienne et lui confie une fonction de rayonnement avec des services supérieurs à préserver et à conforter.

• **Réchauffement climatique**

→ Mme la Présidente de l'association Vivre et Agir en Maurienne pense que le projet de PADD ne tient pas assez compte du réchauffement climatique et de ses impacts sur l'enneigement, l'eau, son usage (les enneigeurs, l'arrosage des pâturages), les différents phénomènes résultants des dérèglements climatiques en cours.

Premières réponses apportées :

L'évaluation environnementale prend bien en compte tous ces enjeux. Les élus du SPM soulignent que la diversification est recherchée en hiver comme en été. Mais ils rappellent que le tourisme hivernal a besoin de neige, cela reste le produit d'appel. Ils insistent sur l'importance des équipements de production de neige de culture pour démarrer les saisons

notamment. Ceci a sauvé les 2 dernières saisons de certaines stations. Ils notent également que les projets touristiques qu'ils portent dans les communes sont tous évalués au regard des enjeux environnementaux, et que ceux à venir le seront lors de l'élaboration du DOO du SCOT avec l'évaluation environnementale.

Il est souligné l'objectif concernant le développement du tourisme lié au vélo en été. Pour cela, de grandes marges de manœuvres existent.

- **Projet Lyon-Turin-ferroviaire**

→ Une représentante de l'association Vivre et Agir en Maurienne pose la question des impacts de ce projet sur la ressource en eau : premiers impacts de la galerie de reconnaissance sur les nappes de Villarodin-Bourget ; impacts à terme du projet sur la ressource en eau du massif.

Premières réponses apportées :

Ce projet s'impose au territoire et au SCoT. Il est bien pris en compte et mentionné au diagnostic, à l'Etat Initial de l'Environnement et dans ce PADD. Cependant, le SCoT ne produit pas d'étude sur ce dossier. Tout le suivi se fait dans le cadre du grand chantier Lyon Turin.

- **Gouvernance**

→ Un élu de Valmeinier déplore que la Maurienne ne se soit pas engagée dans la constitution d'une seule communauté de communes.

Conclusion

Le vice-président en charge du SCoT remercie les participants pour leur attention et leurs interventions. Il précise que les travaux du DOO vont démarrer et devront décliner ce PADD. Le projet de PADD pourra être ajusté jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT.

Toute l'actualité du projet de SCoT est accessible sur le site Internet du Syndicat du Pays de Maurienne, rubrique SCoT : **scot.maurienne.fr**

